L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI, (MATIN,) 12 JANVIER 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 12 janvier.

La malle du Nord arrivée hier, nous apporte les journaux de New-York jusqu'à la date du 24 du mois passé; ils n'annoncent aucun autre arrivage, mais ils donnent la suite des nouvelles reçues par le *De Ruam*, et nous avons copié de ces journaux les articles les plus intéressants, qu'on trouvera plus bas sous le titre *extérieur*; le document qui mérite le plus d'attention, c'est le discours du roi d'Angleterre à l'ouverture du parlement.

LEGISLATURE D'ETAT.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du Mardi 11 Janvier 1831.

La chambre s'assemble conformément à l'ajournement.

Des congés d'absence sont accordés à MM. A. B. et L. B. Thibodaux.

Le comité auquel avait été référée la pétition des héritiers Haggerty, fait son rapport, et présente un bill à ce sujet, qui est lu pour la 1ère fois—2de lecture à demain.

Le comité auquel avait été référée la pétition de Stephen Bowies, ci-devant sheriff de La Fourche intérieure, fait son rapport et présente un bill pour venir à son secours.— Lu pour la 1ère fois, 2de lecture à demain.

M. Haile présente un bill intitulé "acte pour amender l'acte relatif aux esclaves en marronage dans cet état," lequel est lu pour la 1ère fois, et la 2de lecture à demain.

M. Thompson donne avis qu'il présentera un bill relatif aux crimes et méfaits.

Un congé d'absence est accordé à M. Wikoff.

M. Gaiennié a présenté une pétition de plusieurs négocians de la Nelle Orléans, demandant qu'il soit nommé deux inspecteurs de graisse—Référée à un comité composé de MM. Gaiennié, Fréret et Brown.

M. Brown a présenté une pétition de plusieurs habitans de Clinton, demandant que cette ville soit incorporée—Référée à un comité.

M. Gaiennié a présenté une pétition de divers habitans demandant qu'il soit nommé un jauger spécial pour les mélasses—Référée à un comité.

M. Gaiennié présente une pétition de plusieurs négocians de la Nelle Orléans demandant qu'il soit nommé deux nouveaux inspecteurs pour le tabac—Référée à un comité composé de MM. Gaiennié, Lalande et Bernard.

Le même membre donne avis qu'il présentera sous peu un bill pour imposer une taxe sur les propriétaires non-résidents dans l'Etat de la Louisiane.

M. Voorhies donne avis qu'il présentera sous peu un bill pour rappeler les divers actes qui créent une taxe pour les frais des différentes cours du 6e. district judiciaire.

ORDRE DU JOUR.

Les bills intitulés "acte pour pourvoir d'une manière plus efficace à la police des chemins publics de cet Etat" et "acte pour pourvoir à la nommination d'un nouveau notaire dans la paroisse d'Ouest-Feliciana" ont été lus une 2de fois—3e. lecture à demain.

La chambre prend en considération la résolution relative à la nomination d'un comité des deux chambres qui serait chargé de s'enquérir des affaires de la Banque d'Etat de la Louisiane.

M. Voorhies présente diverses résolutions aux fins suivantes: 1o. pour prendre en considération les affaires de la Banque de la Louisiane; 2o. prendre en considération les actes de l'Association Colonisatrice des Planteurs de la Louisiane; 3o. visiter les écoles primaires et centrale de la N. Orléans; 4o. visiter les hospices des orphelins des deux sexes; 5o. pour former un comité réuni pour les objets précédens. Les membres des comités chargés de considérer les considération les affaires des deux branches, sont nommés, par la chambre, au scrutin et ceux formant les comités chargés de visiter les hôpitaux, les écoles, &c. sont désignés par l'Orateur.

Un message du Sénat demande le concours de la chambre à la résolution suivante:

"Résolu qu'un comité réuni, de 3 membres du sénat et 5 membres de la chambre, sera nommé pour prendre en considération la pétition d'un certain nombre d'individus demandant l'incorporation d'une compagnie qui désire d'être autorisée à fouiller un canal et à établir une banque à cet effet."—Adopté.

Les deux chambres s'étant réunies pour procéder à l'élection d'un imprimeur, au troisième tallotage M. Gibson est nommé, à une majorité de 30 voix sur 53.

Après avoir entendu la lecture de plusieurs messages du sénat, demandant le concours de la chambre à plusieurs résolutions, sur lesquelles il n'a été rien statué, et que nous ferons connaître quand il en sera question, la chambre, sur motion de M. Connell, s'ajourne à demain à 10 h.

(Communiqué.)

DU DISCOURS DU PRÉSIDENT—No. 2.

Nous avons signalé, dans un premier article, le principe *radical* émis par le Président; et nous avons fait ressortir le danger qui menaçait la fédération américaine, si le bon sens national ne faisait justice d'un système de nivellement, qui n'entend à rien moins qu'à faire rétrograder la société, par l'application des théories les plus étranges. Nous nous étions proposé de discuter méthodiquement chaque partie de ce discours: et de ramener, à un seul point de vue, les divers sujets qu'on y présente sous des rapports si peu homogènes, qu'il est facile d'attribuer, à chacun des membres du cabinet, la part de *gloire* qui lui en peut revenir!

Mais, après un examen plus mûr, sans pourtant renoncer à notre intention, nous avons pensé qu'il était bon de ne pas suivre, pas à pas, le Président, dans le labyrinthe dans lequel il semble vouloir nous égarer; et qu'il fallait aborder, de prime abord, les questions qui semblent nous intéresser le plus directement. Nous avons donc cru qu'après un premier aperçu du système, il serait bon d'en présenter une application flagrante. Aussi, nous écartant de la marche didactique du discours, nous allons nous occuper de l'attaque renouvelée par le président Jackson contre la Banque des Etats-Unis.

Les principaux avantages d'une banque sont, à notre sens, de procurer aux capitalistes des placemens et des dépôts faciles pour leurs fonds; et à toutes les classes de la société, une circulation prompte et aisée. Confiance et sécurité, sont les deux bases sur lesquelles se fonde un tel édifice; et, quand un établissement de ce genre offre ces deux avantages, il est difficile de concevoir le mérite d'une attaque directe, telle que celle du Président; et plus difficile encore d'excuser son acharnement, sous le prétexte spécieux de zèle pour le bien public.

En effet, un péril imminent pouvait seul justifier une attaque qui devait nuire au crédit d'un établissement auquel se rattachent tant, et de si grands intérêts. En tout cas, s'il fallait prouver jusqu'à l'évidence l'existence du péril, il ne fallait pas non plus déguiser la cause réelle de l'attaque. Or, le discours du Président ne satisfait à aucune de ces exigences, puisque nulle preuve ne vient à l'appui de ses assertions, et qu'en outre, il est très difficile de démêler ses vues secrètes.

"Rien encore, dit-il, n'a pu diminuer les "*craintes* qu'on manifestées plusieurs de nos "citoyens sur les *dangers* auxquels les expose "cette institution telle qu'elle est maintenant "organisée.

Voila, certes, une allégation des plus graves, et telle qu'un citoyen ne saurait se la permettre contre un autre, sans être pris à partie pour en déduire les preuves! et pourtant, le Président attaque une institution qui jouit de la confiance générale! Il parle de *dangers*, de *craintes!* et le tout, sans paraître se soucier si le discrédit de cette banque n'amènera pas la ruine d'une grande partie des citoyens. Il l'attaque! mais sans développer sa pensée, qui reste dans une mystérieuse obscurité! enfin, à la manière des oracles, il semble vouloir dire encore bien plus qu'il n'exprime!

Cependant, en matière de crédit public, aux mots de *craintes* de *dangers*, l'imagination va de l'avant; la défiance se met de la partie; et dès lors, il est peu d'exemples de salut, pour rien de ce qui s'y trouve en butte! Aussi, dès l'apparition du message, les actions de la banque des Etats-Unis ont-elles éprouvé une baisse dont le résultat eût pu devenir funeste, si le bon-sens du public n'eût fait justice de l'inconsidération présidentielle. Les *craintes* se sont dissipées; et les *dangers* ont été rangés dans la classe des calamiteuses prophéties dont abonde le message.

Quoiqu'il en soit, si les dangers étaient illusoires, à quoi bon nous en alarmer? et, s'ils étaient réels, pourquoi nous en laisser ignorer la cause? Pourquoi tarder enfin, à battre en brèche un établissement qu'on nous présente comme étant une *source d'appréhensions et de mécontentemens perpétuels?* Il eût été plus digne d'une généreuse franchise, de nous faire toucher au doigt, et le mal et le remède. Mais cette réticence nous confirme dans une observation qui n'aura pas échappé au public éclairé; c'est que ce caractère brusque et militaire de Jackson, qui nous promettait, du moins, ouverture et franchise, dans ses relations avec le peuple; n'a produit qu'obscurité dans ses discours, et entortillage dans la marche de son cabinet. Est-ce profondeur, est-ce embarras? C'est ce que l'avenir nous apprendra. Néanmoins, il nous paraît imprudent d'avoir attaqué un établissement qu'on risquait de renverser brusquement; et ce n'est qu'en nous pénétrant du motif réel, que nous sommes à même d'apprécier ce qu'autrement nous serions en droit de taxer de maladresse; et le message nous donne, à cet égard, autant de lumière qu'on en peut attendre de l'obscurantisme qu'on y affecte.

Le Président nous dit qu'il s'agit de se convaincre, s'il ne serait pas possible *d'assurer au gouvernement les avantages que possède l'établissement actuel, au moyen d'une banque des Etats-Unis &c.* Mais pense-t-on qu'il soit séant d'immiscer le gouvernement dans des affaires de ce genre; et n'a-t-on pas sous les yeux l'exemple de la banque d'Angleterre, qui ne se soutient que par artifice, et par déception, puisque le capital, en ayant été laissé à la disposition du ministère, n'existe plus!

Si nous voulons, cependant, compatir aux terreurs du Président; si nous voulons dire avec lui que "le moyen d'agir sur les craintes, les espérances, et les intérêts des masses, a rendu "formidable la banque des Etats-Unis; nous trouverons, dès-lors, qu'il y a bien plus de maux réels à redouter d'une banque du département de la trésorerie, de laquelle *dans des temps difficiles le gouvernement pourrait étendre les pouvoirs*; que d'une banque soumise, comme celle actuelle, aux lois générales de la société.

Or, dans l'exposé du plan d'une nouvelle banque, nous trouverons un principe qui n'est rien moins qu'analogue à l'esprit de nos institutions!

En effet, si, d'après le dire même de l'accusateur, la banque actuelle possède *une influence si formidable*; de quel danger ne serions-nous pas menacés si ce levier se trouvait dans les mains de l'exécutif, de cette partie du gouvernement à laquelle est inhérent l'esprit d'empiètement, et de prépondérance, pour ne pas dire pis!

Qui nous assure que les *temps difficiles* n'arriveront pas vite, où le gouvernement se croirait en droit d'étendre les *pouvoirs* de *sa Banque du département de la Trésorerie!* et qui peut nous mesurer l'étendue de ces pouvoirs, et nous assurer! mais laissons le champ des hypothèses, et disons franchement qu'il serait impolitique, et dangereux, de laisser les fonds publics à l'absolue dévotion de l'exécutif, et de ses officiers immédiats.

Il est difficile, au surplus, de concevoir le plan financier du Président; et de se rendre raison d'une banque de dépôt des fonds publics qui, sans émission de papier, recevrait en dépôt le papier des autres banques; et pourrait aussi tourner des lettres de change! nous avouons notre insuffisance; et nous nous inclinons devant ces hautes conceptions. D'autres, sans doute, pourront entrer dans ces idealités; mais, quant à nous, qui cherchons à comprendre et à être compris, nous ne voyons en tout ceci qu'un dessein formel d'alarmer le public, et d'entraver des opérations qui, facilitant la circulation, accroissent les richesses des Etats, et les leur rendent pour ainsi dire communes. Nous y retrouvons cette arrière pensée du *changement radical*, qui tourmente le Président; et qui tend à ce nivellement, à cette égalité chimérique, parmi les états, qui nous doit ramener à l'age d'or, en consommant la ruine générale.

En attendant ces temps fortunés, la banque des Etats-Unis, telle qu'elle est, nous semble réunir toutes les conditions désirables! elle jouit de la confiance la plus illimitée; et son papier est au pair, non seulement aux extrémités les plus reculées de l'Union, mais chez l'étranger: elle est libérale dans ses escomptes, et n'a été nuisible qu'aux banques particulières dont le discrédit était déjà consommé; sagement administrée, ses profits sont minimes; et ce n'est que par l'immensité de ses transactions, et par l'économie la mieux entendue, qu'elle parvient à satisfaire, et ses actionnaires, et le public. Nous doutons que de semblables mérites, et surtout une influence aussi étendue, puissent jamais appartenir à une *Banque du Département de la Trésorerie*, dont le gouvernement aurait *droit d'accroître les pouvoirs dans les tems difficiles.*

Nous faisons des vœux pour que ces tems n'arrivent pas; mais nous sommes persuadés qu'en telle occurrence, la banque actuelle serait infiniment plus secourable, composée qu'elle est d'élémens civiques et libres, qu'une banque de *Trésorerie* qui n'offrirait, en réalité, que CRAINTES ET DANGERS.

CIVIS.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 2 novembre.

On sait qu'un congrès national de représentans de la Belgique doit se réunir à Bruxelles le 3 novembre, afin de décider la question de la forme du gouvernement futur de la Belgique et de choisir le chef de l'état.

En même temps, vers le 10 novembre, un congrès des ministres des grandes puissances, savoir: l'Angleterre, la France, la Prusse, la Russie et l'Autriche, doit s'ouvrir à La Haye, afin de prendre en considération l'arrangement des affaires de la Belgique, dans leur rapport avec les grandes puissances qui ont participé, par les traités de Vienne et de Londres, à la formation du royaume des Pays-Bas. Il faut en convenir, ce congrès diplomatique est un premier pas vers une intervention, et, si nous voyons un ministre de la France assister à ce congrès à La Haye, c'est sans doute pour y soutenir, de la manière la plus vigoureuse, le principe de non intervention. (*National.*)

— On nous écrit de Modon (Morée), le 4 septembre:

"Enfin *la Flèche* est venu combler tous nos vœux: ce navire nous a apporté l'heureuse nouvelle de l'avènement de Louis-Philippe 1er. au trône de France. Nous l'attendions avec une impatience difficile à décrire; aussi notre joie a-t-elle été proportionnée au bonheur que nous éprouvions. L'élan était général; chefs et soldats étaient animés du même sentiment. Quoiqu'il fût fort tard lorsque les nouvelles sont arrivées à Modon, le général Schneider n'a pas voulu remettre au lendemain l'annonce aux troupes du corps d'occupation, et il a sur-le-champ lancé l'ordre du jour suivant:

"Le général commandant les troupes françaises en Morée ne peut contenir l'élan de joie et de bonheur que lui causent les nouvelles arrivant à l'instant de France, et il éprouve le besoin de faire partager ses sentimens aux troupes sous ses ordres.

"Louis-Philippe d'Orléans a été proclamé roi des Français par l'assentiment des deux chambres, et aux gré des vœux de toute la nation.

"Une Charte nouvelle a fait des Français le premier et le plus heureux des peuples de la terre. Vive le roi!

"Demain dimanche, une revue générale des troupes doit avoir lieu, et chaque soldat aura sa cocarde tricolore."

— Le général Lallemand est arrivé au Havre de New-York sur le paquebot *le Charlemagne*. Il est accompagné, dit-on, par un autre général français, dont on n'a pu savoir le nom.

— Une lettre de Malaga, du 6 octobre, porte ce qui suit:

"Le général Bourmont est arrivé hier d'Alger avec ses deux fils, sur un navire autrichien.

"Curieux de savoir quelle était son opinion sur les derniers événemens, j'ai cherché l'occasion de l'entendre, et c'est avec le plus vif étonnement que je l'ai entendu blâmer, sans aucun ménagement d'expressions, le coup d'état qui a eu pour Charles X de si funestes conséquences. Pendant qu'il a fait partie du conseil, il s'est, dit-il, opposé avec toute l'énergie qui était en lui à toute tentative contre la Charte; mais, pendant son absence, l'égarement d'un zèle aveugle l'a emporté sur les avis de la prudence.

"L'intention de M. de Bourmont est de se rendre à Anvers en passant par l'Angleterre."

— On assure de nouveau que le roi ira habiter les Tuileries. L'époque paraît fixée au mois de décembre. Les travaux de l'aile nord du Louvre, qui doit joindre ce palais à celui des Tuileries, se poursuivront, dit-on, avec activité dans le courant de l'année prochaine. Déjà des ordres ont été donnés pour la démolition des maisons placées aux deux côtés de la rue du Carrousel; alors on pourra se flatter de posséder, sous peu d'années, une place unique dans l'Europe, où le roi pourra réunir toute la garde nationale et les troupes de la garnison.

— La commission nommée par la cour des pairs pour l'instruction du procès des ex-ministres ne pourra pas, dit-on, faire son rapport avant le 10 novembre, mais ce rapport sera présenté à huis-clos peu de jours après cette date. La plus grande activité règne dans les travaux de la commission; mais on assure qu'elle a eu à suivre dans ses opérations judiciaires une autre marche que celle qu'ont adoptée les commissaires de la chambre des députés. Ces derniers, en effet, appelés seulement à un acte préalable et destiné à éclairer *la mise en accusation*, se sont bornés à l'examen général de la question politique. Le rapport de M. de Belleyme a prouvé qu'ils ne s'étaient pas occupés d'autres recherches.

On a lieu de penser que 150 pairs de France assisteront à ce procès. Quatre cent vingt pairs sont actuellement à la cour; ils pourront être admis dans l'enceinte des séances. Voici comment, pour satisfaire à toutes les justes exigences de la publicité, on a proposé de régler les différentes places: soixante-dix pour les siéges de pairs, soixante pour les députés, quarante pour le corps diplomatique; vingt places sont nécessaires pour les accusés, leurs conseils et défenseurs, et pour les greffiers de la cour. Le service de l'audience réclame aussi vingt places pour les huissiers et autres employés; cinquante places sont réservées aux journalistes. On a voulu demander que les couloirs de la salle fussent libres, afin qu'ils puissent mieux suivre et recueillir les débats, comme cela est fait dans le procès du maréchal Ney; mais cette disposition a été rejetée; les couloirs resteront libres, et personne ne pourra s'appuyer des accusés.

Enfin, cent soixante places environ sont réservées au public; et quelques-unes à la disposition des ministres. Il est possible qu'en considérant le grand nombre de personnes qui ont droit à assister à ce procès, on ne trouve que les places de pairs et de députés suffisantes; mais, en ne prenant en considération que les places du public, on ne pourra pas se plaindre, puisque les places réservées à ceux-ci sont encore plus nombreuses que celles qu'ont eu les membres de la Convention.

— Les actions particulières de la Constitutionnelle du 27 se plaignent amèrement que le gouvernement ne leur ait point versé, d'après les conditions du traité qui avait réglées de Vienne, à recommencer le nouveau journal les Fleurons.

— La Gazette de Bruxelles publie une lettre de Charles-Albert à Charles X. On ne sait pourquoi c'est en faveur de son frère qu'il en a été appelé par le peuple à la tête de l'administration du duché.

— Il n'y aura pas à Paris de messe de Saint-Esprit, à la rentrée des cours et tribunaux. On a pense avec raison que cet usage avait dû cesser sous l'empire d'une Charte qui ne reconnaît plus en France une *religion d'état*.

— On rapporte comme certain que l'empereur de Russie a ouvert un crédit considérable à Londres en faveur de Charles X.

— Un journal parle de la fabrication prochaine d'un camp de 30,000 hommes dans le département de la Moselle. Cette mesure n'aurait rien que de très-naturel, en présence des mouvemens des troupes prussiennes. La France ne doit vouloir attaquer personne; mais il est de sa dignité de se tenir prête à repousser toute agression.

— Une ordonnance datée du 23 août et publiée aujourd'hui seulement dans le *Moniteur*, contient les dispositions suivantes: Art. 1er. Les députés titulaires et les députés suppléans de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon, actuellement en exercice, cesseront immédiatement leur fonctions.

2. A l'avenir, les députés titulaires et suppléans seront nommés directement par les conseil-généraux des colonies.

DISCOURS DU ROI D'ANGLETERRE.

"*Milords et Messieurs,*

"C'est avec la plus grande satisfaction que je vous vois réunis autour de moi pour m'aider de vos conseils.

"Depuis la dissolution du dernier Parlement, des événemens d'un grave intérêt sont survenus sur le continent européen.

"La branche aînée de la maison de Bourbon ne règne plus en France, et le duc d'Orléans a été appelé au trône avec le titre de *Roi des Français*.

"Ayant reçu du nouveau souverain l'expression de son vif désir de cultiver les bonnes relations, et de maintenir inviolablement les engagemens faits avec ce pays, je n'ai pas hésité à continuer les rapports diplomatiques et de bonne amitié précédemment existant avec le cabinet français.

"J'ai vu avec un profond regret l'état des affaires dans les Pays-Bas. Je déplore que l'administration éclairée du roi Guillaume n'ait pu préserver ses états de la révolte, et que sa prudente résolution de soumettre les désirs et les réclamations de son peuple à la délibération d'une réunion extraordinaire des états généraux n'ait pu amener une solution satisfaisante.

"Je vais m'occuper, de concert avec mes alliés, de rétablir la tranquilité par tous les moyens qui peuvent être compatibles avec le bien-être du gouvernement néerlandais et la sécurité des autres gouvernemens.

"Des symptômes de tumulte et de désordre ont fait naître des inquiétudes dans diverses parties de l'Europe; mais les assurances que je continue à recevoir des dispositions amicales des cours étrangères, me font espérer justement que mes peuples continueront à jouir des douceurs de la paix.

"Pénétré en tous tems de la nécessité de garder la foi des engagemens pris au nom de la nation, j'ai la conviction que ma détermination de maintenir, d'accord avec mes alliés, les traités sur lesquels est fondé le système général de l'Europe, vous paraîtront la meilleure garantie du maintien de la paix du monde.

"Jusqu'à présent je n'avais point accrédité d'ambassadeur à la cour de Lisbonne; mais le gouvernement portugais s'étant résolu à satisfaire, par une large et générale amnistie, la justice et l'humanité, j'ai pensé que le tems était venu de renouer, dans l'intérêt de mes peuples, des relations qui ont si long-tems existé entre les deux pays.

"Ma profonde sollicitude pour le bonheur de mes sujets, m'engage à recommander à l'attention immédiate du Parlement, les mesures à décider pour l'exercice de l'autorité royale, dans le cas où il plairait à Dieu de terminer ma vie avant que mon successeur ait atteint l'âge de maturité.

"Je suis tout prêt à concourir avec vous à toutes les mesures qui vous paraîtront propres à conserver intactes la dignité et la stabilité de la couronne, et à assurer de plus en plus les garanties des libertés civiles et religieuses de mon peuple.

"*Messieurs de la Chambre des Communes,*

"J'ai donné ordre qu'on vous soumît les états des dépenses pour la présente année, que le précédent Parlement n'a pu régler avant sa séparation. Les états pour l'année prochaine seront dressés avec les idées d'économie que j'ai résolu d'étendre à toutes les branches des services publics."

(Les alinéas suivans sont relatifs à la liste civile.)

"*Milords et Messieurs,*

"Je suis profondément affligé que dans quelques districts de ce pays, mes sujets aient souffert dans leurs propriétés, par des complots ayant pour objet la destruction des machines, et que de graves dommages aient aussi été causés par les actes coupables des incendiaires.

"Je n'ai pu voir sans chagrin et sans indignation les efforts perfides, tentés pour souffler parmi mon peuple un esprit de mécontentement et de désaffection, et troubler la concorde qui a heureusement prévalu dans les parties de mes états, dont l'union est essentielle au maintien de la force et du bonheur général.

"Je suis décidé à employer, dans toute l'étendue de mon pouvoir, tous les moyens que les lois et les constitutions ont placés dans mes mains, pour punir la sédition, et obtenir la prompte répression du désordre et de la révolte.

"Parmi toutes les difficultés des conjonctures actuelles, je reçois avec une haute satisfaction les témoignages de loyauté et d'attachement de la plus grande partie de mon peuple. J'ai la certitude qu'il apprécie à sa valeur les grands avantages de cette forme heureuse de gouvernement, sous laquelle, avec la faveur de la divine providence, ce pays a joui, pendant une longue série d'années, de la paix intérieure, de la prospérité commerciale, de la vraie liberté, enfin de tout ce qui constitue le bonheur public, plus qu'aucun autre pays du monde.

"Le grand but de ma vie est de conserver ces jouissances à mon peuple, et de les transmettre intactes à ma postérité, et je suis animé du désir de remplir ses devoirs sacrés qui me sont connus, sur la sagesse et l'affection du parlement, et l'appui de mes fidèles et loyaux sujets."

MARINE.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Dorchester, Freeman, Boston, J Hodge
Brick Belador Cameron, Liverpool, Cordon, Forstall & co
Brick Delta, Parker, Boston, J A Merle & co
Goel Wade, Ashe, Havane, Thayer et Hurd
Goel Congress, Spear, Matanzas, W Tufts & co
Goel Josefa, Rico, Campêche, T Tio
Goel Triton, Ford, Havane, Stetson & Avery
Goel Nelson, Fuller, Barcelone, L H Gale

ARRIVÉS.

Bateau à remorque Florida, Leach, de la Balize, remorquant le brick Rosamond, et amenant le navire Hercule, Clair, de New-York, et goelette Marie Louise, Hyvernat, de Brick à la Balize. Goel Triton, Le goelette Nelson, de Wilmington, capitaine Fort, de Charleston; le brick Flora, de la Grande Terre, le brick Leonidas, de Pensacola, capitaine Chapman.

Partis le navire Hercule, Clair, pour le Havre; le navire Rio Grande, Lewis, pour la Vera Cruz; le navire Hercule, Clair, pour le Havre; le navire Rio de Janeiro